

## **2-FODIS**

Société par actions simplifiée  
au capital de 7 700 euros  
Siège social : 45 avenue Franklin Roosevelt  
77210 AVON  
394 580 336 RCS MELUN

### **EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2025**

#### **PREMIERE RESOLUTION**

Suite au rachat par la société 2-FODIS intervenu le 10 octobre 2025 des 45 actions appartenant à Monsieur Yves MIJON moyennant le prix global de CENT CINQUANTE MILLE (150 000) euros, l'assemblée générale décide que le capital social sera réduit d'une somme de TROIS MILLE QUATRE CENT SOIXANTE CINQ (3 465) euros, le ramenant ainsi de son montant actuel, soit SEPT MILLE SEPT CENTS (7 700) euros à QUATRE MILLE DEUX CENTE TRENTE CINQ (4 235) euros, cette réduction de capital étant conditionnée à la non-opposition des créanciers.

L'excédent du prix global de rachat sur la valeur nominale des QUARANTE CINQ (45) actions annulées, soit la somme de CENT QUARANTE SIX MILLE CINQ CENT TRENTE CINQ (146 535) euros sera imputé sur le poste AUTRES RESERVES et PRIME D'EMISSION.

Par le seul fait de leur rachat, les actions concernées ainsi que tous les droits y attachés, notamment le droit aux bénéfices de l'exercice en cours, sont annulés.

Le Président est investi des pouvoirs les plus étendus à l'effet de réaliser ou non au vu des oppositions éventuelles, et dans un délai maximum d'un mois à compter de l'expiration du délai d'opposition ou du rejet des oppositions, l'annulation du nombre d'actions ainsi décidé et la réduction de capital corrélative.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité***

Certifié conforme  
Le Président  
Franck MIJON



